



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 29 AVRIL 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 20 Avril 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 16**  
**Nombre de procuration : 00**

**Extrait n°BC-04-2021/075**

**Objet : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés pour le projet Sécurisation des ouvrages hydrauliques : « Fourniture et mise en place de groupes électrogènes fixes et mobiles sur les territoires de l'Espace Sud et de CAP Nord Martinique ».**

**PRESENTS**

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jiovanny WILLIAM, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.  
**Arrivé en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN.**

**ABSENTS OU EXCUSES**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Olivier JEAN-DENIS.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que le SICSM a lancé en 2008 une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de groupes électrogènes fixes et mobiles sur l'ensemble de son territoire. L'objectif étant de sécuriser l'alimentation et la distribution d'eau potable des abonnés en cas de crise majeure ;

**Considérant** que depuis le 01 janvier 2017, à la suite du transfert des compétences « eau et assainissement » l'Espace Sud et CAP Nord Martinique ont la charge de ce dossier ;

**Considérant** qu'afin de lancer le marché de travaux pour la mise en place des équipements, il est proposé aux membres de constituer un groupement de commandes afin de sécuriser leur chaîne de pompage sur leur territoire respectif ;

**Considérant** la dévolution des marchés :

Les Lots 1 à 3 sont répartis sur le territoire de la CAESM.

Les Lots 4 et 5 sont répartis comme suit sur le territoire de CAP Nord Martinique :

- Lot 4 A : Mise en place de groupes électrogènes fixes et mobiles en eau potable sur le territoire de CAP Nord Martinique ;
- Lot 4 B : Mise en place de groupes électrogènes mobiles en assainissement sur le territoire de CAP Nord Martinique ;
- Lot 5 : Travaux d'électricité des sites à sécuriser en groupes mobiles en eau potable et assainissement sur le territoire de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** que chaque membre du groupement s'engage sur le paiement de la dépense inhérente du ou des marché(s) et de la prestation le concernant :

➤ **Part CAP Nord Martinique :**

Service Eau potable estimation : 300 000 € HT

Service assainissement collectif estimation : 420 000 € HT

Maîtrise d'œuvre (VISA, DET) estimée à 30 000 € HT ;

**Considérant** que le groupement prend effet à compter de la signature de la présente convention par les personnes dûment habilitées. Il prendra fin, à l'attribution des marchés ;

**Considérant** que la Commission eau et assainissement a émis un avis favorable le 29 janvier 2021.

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE****Article 1 :**

**D'approuver** les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CAESM et CAP Nord Martinique, pour la passation de marchés pour le projet « Sécurisation des ouvrages hydrauliques : Fourniture et mise en place de groupes électrogènes fixes et mobiles sur les territoires de l'Espace Sud et de CAP Nord Martinique ».

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à signer la convention.

**Article 3 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 02

Abstention déclarée : 00

Non votant : 02

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 1<sup>er</sup> Juin 2021

Le Président

Bruno Nestor AZERO

